



*PETR Cœur des
Hauts-de-France*

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Mercredi 5 novembre 2025

Sommaire

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR	3
RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (juin 2025)	3
ORIENTATIONS 2026 – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES	4
1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE	4
2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS	5
CONCLUSION	9
3/ BUDGET ANNEXE : APPLICATION DU DROIT DES SOLS	9
4/ BUDGET ANNEXE : PROMOTION DU TOURISME	10
5/ BUDGET ANNEXE : PACTE TERRITORIAL	13
ANNEXE . Structure des effectifs . Durée du travail . Evolution prévisionnelle des effectifs	14

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Pour mémoire, afin d'assurer le fonctionnement du PETR (y compris son service tourisme dont le bras armé est l'Office), la participation des EPCI se monte en 2025 à **13,50 € / hab.** soit **890 662 €**.

Outre les contributions des 3 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, ARS, Région, Département...).

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2024 adopté en juin 2025 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de **+ 528 046,62 €** en fonctionnement.
- un excédent de **+ 175 126,58 €** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **703 173,20 €**.

ORIENTATIONS 2026 – EVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 DÉPENSES DE PERSONNEL :

Suite à la volonté du Comité syndical de ne pas s'engager dans le volet 2 du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME marquant ainsi la fin des subventions, il a été décidé de ne pas renouveler le poste de chargée de mission transition écologique dont le terme était le 31 octobre.

A la demande des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie, le PETR va créer un service habitat à partir du 1^{er} janvier 2026 afin de conduire un pacte territorial à destination des habitants de ces 2 EPCI. Cette action se matérialisera par le recrutement de 2 agents (au 1^{er} janvier puis au 1^{er} septembre). Dans un souci d'équité vis-à-vis du 3^{ème} EPCI, cette politique se matérialisera via un budget annexe (pas d'impact sur le budget principal).

Par ailleurs, suite au départ de la chargée de mission reconquête des friches, il a été décidé de ne la remplacer qu'après les élections de mars 2026, la période pré-électorale étant peu propice à l'émergence de nouveaux projets, les dossiers en cours étant suivis par des agents en poste.

Comme chaque année, l'ingénierie du syndicat mixte qui est l'ingénierie des EPCI, nécessaire dans nos territoires ruraux, bénéficiera de toutes les subventions que le PETR saura capter :

- FEADER dans le cadre du LEADER, pour financer en partie des postes de la cellule animation ainsi que la mission Pays d'art et d'histoire ;
- DRAC au titre de la lecture publique ;
- Le fonds vert pour la requalification des friches ;
- ARS au sujet du Contrat Local de Santé ;
- Le Département de la Somme pour la culture.

A ces subventions, s'ajoutent la facturation de certains agents aux communes pour lesquelles ils travaillent (économie de proximité, habitat-urbanisme, friches) ainsi que les remboursements des budgets annexes Application du Droit des Sols, Promotion du tourisme et Pacte Territorial.

A la lecture des prévisions budgétaires pour 2026, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2026	2027	2028
Chapitre 012 salaires chargés	1 178 055 €	1 213 397 €	1 249 799 €
Europe via LEADER	103 109 €	103 109 €	61 125 €
DRAC	24 700 €	24 700 €	24 700 €
Etat - PVD ou communes si fin PVD en 2026	30 509 €	30 509 €	30 509 €
Etat - fonds vert	31 343 €	31 343 €	0 €
ARS	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CD 80	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Remb. Budget ADS	121 775 €	125 428 €	129 191 €
Remb. Budget OT	235 988 €	243 068 €	250 360 €
Remb. Budget Pacte territorial	71 666 €	73 816 €	76 030 €
Remb. EPCI + com. (CM PVD, Urba et friches)	23 036 €	23 727 €	24 439 €

Remb. CPAM L Doboeuf	19 103 €	19 676 €	20 266 €
Reste à charge	491 827 €	513 022 €	608 179 €

A ces dépenses de personnel, il convient d'ajouter les vacances des guides conférenciers dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire* pour un montant estimé de **8 000 €**.

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seraient de **148 409 €** hors dépenses liées aux salaires. Certaines dépenses (loyers, maintenances copieur ou informatique, assurance statutaire,...) sont facturées aux budgets annexes ADS (**23 625 €**), Promotion du tourisme (**11 722 €**) et Pacte territorial (**10 125 €**) car mutualisées, le reste à charge pour le budget principal étant de **102 937 €**.

Les investissements (bureaux et matériel informatique) s'élèveront à environ **2 900 €**.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

A. L'Economie Sociale et Solidaire :

Depuis 2024, le PETR travaille à une dynamisation de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire. Fruit de différents ateliers mobilisant acteurs de la filière, élus et techniciens, une feuille de route stratégique a été adoptée lors du comité syndical de juin. Elle repose sur :

- La structuration des acteurs de l'ESS ;
- Le soutien à l'innovation sociale et à l'expérimentation ;
- La sensibilisation, la valorisation et la mobilisation ;
- La coopération avec les collectivités et les entreprises.

Pour ce faire, il convient de fédérer les acteurs et de rendre visible les actions auprès du grand public et des élus pendant le mois de l'ESS (**2 500 €**), via un ESS tour (**1 500 €**) ou une exposition photo itinérante (**10 000 €**). Ces dépenses seront prises en charge à hauteur de 80% (**11 200 €** au titre du programme LEADER).

Par ailleurs, dans le cadre des travaux menés autour du chantier du canal Seine Nord Europe, une réflexion est engagée autour de la création d'une cuisine centrale, qui pourrait amener une réponse en terme de besoins pendant le chantier puis ensuite vis-à-vis d'un certain nombre de partenaires publics (écoles, crèches, maisons de retraite,...). Afin d'avancer quant à la pertinence de ce projet, **40 000 €** sont nécessaires afin de porter une étude d'opportunité puis ensuite de faisabilité. Ces crédits seront couverts à 80% (**32 000 €**) par une aide de la Banque des Territoires.

B. Le dispositif LEADER GAL :

Le PETR a répondu avec succès à l'AAC LEADER 2023-2027. Le début d'un programme est toujours essentiel pour sensibiliser les acteurs potentiellement bénéficiaires, notamment les privés.

Ainsi l'animation du dispositif nécessitera **3 500 €** (action de communication, réunions, adhésion à l'association LEADER France). 80% de ces dépenses HT seront financés par des crédits FEADER, soit **2 447 €**.

2.2. HABITAT-URBANISME-FRICHES / MOBILITE / CADRE DE VIE / SANTE :

A. Habitat – Urbanisme - Friches :

La requalification des friches en réponse au Zéro Artificialisation Net :

L'élaboration du SCOT, actuellement des PLUI, les lois « Biodiversité » et « Climat et Résilience », nous invitent à limiter l'artificialisation des sols en lien avec les questions liées au changement climatique.

Sur ce territoire qui a souffert de la désindustrialisation et de l'exode rural, les projets de reconquête des friches ne manquent pas. Ainsi, un travail d'identification a été mené à l'échelle du PETR, définissant un potentiel de renouvellement (2 500 espaces mutables repérés, 700 friches avérées).

Leur qualification (leur degré de mutabilité) au regard de différents critères (localisation, propriétaire, accessibilité, liaison aux différents réseaux, dimension, zonage dans les documents d'urbanisme, contraintes,...) a été enregistrée au sein d'un logiciel pour ensuite les hiérarchiser et travailler à leur recyclage foncier à court, moyen ou long termes. Pour ce faire, il convient de payer la licence annuelle du SIG d'un montant de **5 800 €**.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de reconquête des friches, il convient de mobiliser **3 200 €**, à la fois pour développer des actions de communication mais aussi pour organiser un séminaire annuel à destination des élus du territoire, dont une partie aurait lieu sur le terrain afin de visiter les projets de recyclage déjà engagés.

Enfin, le ZAN modifie fortement les politiques d'aménagement de l'espace, ce qui a des conséquences sur le SCOT. Au regard de l'instabilité juridique en la matière et de la pertinence des experts de la Fédération nationale des SCOT, nous souhaitons de nouveau y adhérer (**730 €**).

B. La mobilité :

Le développement de l'offre de scooter :

Depuis une vingtaine d'année, le PETR loue à des bénéficiaires dans le cadre d'une activité professionnelle (stage, formation, retour à l'emploi) des scooters afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Afin d'assurer le succès de cette action, l'objectif est de décentraliser sur le territoire du PETR les points de location en s'appuyant sur le réseau des Petites Villes de Demain : Péronne, Ham, Nesle, Rosières-en-Santerre et Chaulnes. Par ailleurs, il a été décidé que la location s'élargisse à d'autres champs que l'activité professionnelle (exemples : rendez-vous médicaux, courses,...).

Récemment, 20 scooters électriques ont été achetés qui s'ajoutent aux 3 thermiques encore en circulation. Après un travail d'identification des relais potentiels au sein des communes (association Saint-Jean, centre social de l'est de la Somme), les engins ont été déployés. Pour en assurer le bon usage, il convient d'inscrire en fonctionnement **10 350 €** (dont 9 000 € d'assurance pour l'ensemble du

parc, 1 050 € d'entretien et 300 € de contrôle technique pour les thermiques). Les recettes issues de la location s'élèvent à **9 600 €**.

S'agissant de l'investissement, **2 000 €** sont nécessaires pour l'achat de packs sécurité (casques, gants, gilets), le PETR touchera le FCTVA des achats de 2024 soit **5 880 €**.

C. Le cadre de vie – Villes, Villages et Maisons Fleuris :

Le fleurissement :

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire nécessite une inscription budgétaire de **3 980 €** (tournée du jury, remise des prix, communication).

D. L'élaboration et la mise en place du Contrat Local de Santé :

Le Contrat Local de Santé fonctionne désormais à plein régime et rencontre un vif succès au regard du nombre de partenaires et d'actions mises en place. Pour mémoire, ce document repose sur 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Faciliter les comportements favorables à la santé des habitants ;
- Axe 2 : Créer les conditions favorisant l'accès aux soins pour le plus grand nombre ;
- Axe 3 : Faciliter les accompagnements des habitants confrontés à des problématiques de santé mentale.

Il s'agit désormais de mener à bien les objectifs inscrits au sein du contrat, d'assurer la coordination du CLS (avec les partenaires et au sein des COPIL, COTECH), d'en assurer la communication, de participer à son évaluation. **1 000 €** sont inscrits en dépenses.

L'action Eco pousse (sensibilisation des très jeunes) se réalisera si au minimum 21 classes s'inscrivent dans la démarche. Cette opération représente une dépense de **4 990 €**, l'ARS l'ayant financé en anticipation sur le budget 2025 à hauteur de 3 780 €.

2.3. CULTURE / LECTURE PUBLIQUE / PATRIMOINE :

A. Les actions culturelles :

Les actions culturelles au titre de l'année 2026 s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par le Schéma de Développement Culturel 2022 – 2032.

- **Lecture publique – Réseau des bibliothèques :** l'année 2026 verra la continuité de la dynamique lancée depuis 2020 via 2 Contrats Territoire Lecture (politique documentaire en réseau, accessibilité et attractivité du réseau, professionnalisation et formation).

Dans ce cadre, les actions culturelles en médiathèques se poursuivront (médiation en amont du salon du livre de Péronne, actions partenariales avec la Bibliothèque Départementale de la Somme, actions autour de la fête de la science et Eductour – **8 800 €**), les formations (**2 500 €**), les abonnements (**2 220 €**), l'accès à l'outil de recherche bibliographique Electre (**3 200 €**),

et les aspects logistiques (maintenance, communication, circulation des ouvrages) nécessaires à la mise en réseau (**11 420 €**).

Au-delà de la dynamique enclenchée, l'année 2026 et les suivantes doivent permettre d'aboutir à une gouvernance efficiente en matière de lecture publique.

- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacles / Résidences d'artistes / Actions de médiation (**37 000 € en dépenses**) sur l'ensemble du territoire dans des lieux dédiés et non dédiés.
- **Création artistique et action culturelle** avec, dans le prolongement des 2 éditions de *Panorama*, la mise en place d'une résidence mission avec la compagnie des *Invisibles* qui travaillera avec tous les publics des Communautés de communes de Haute-Somme et de Terre de Picardie (**43 000 € en dépenses**).

Dans sa globalité, cette proposition de budget culturel s'établit en fonctionnement à **108 140 €**

Ce budget bénéficie de recettes à hauteur de **29 300 €** de la DRAC, de **10 000 €** du Conseil Départemental grâce au Contrat Culturel de Territoire. Les autres recettes sont constituées de la participation potentielle de la Région au projet culturel du PETR (**20 000 €**), par la billetterie (**800 €**) des spectacles des *Imaginaires* et par une contribution des collectivités locales compétentes pour financer les frais de maintenance et d'hébergement du SIGB et du portail (**4 500 €**). Le reste à charge pour le PETR s'élève à **43 540 €**.

B. La mission Pays d'art et d'histoire :

Cinq ans après sa labellisation, la *Mission Pays d'art et d'histoire* prolonge la mise en œuvre des objectifs fixés au sein de la convention décennale signée avec la DRAC.

Les dépenses 2026 s'articuleront autour :

- Des actions de médiation, animation, valorisation, notamment le croque paysage (**6 000 €**) ;
- La participation à l'organisation de l'accueil du séminaire national des Pays d'art et d'histoire en janvier en partenariat avec Amiens métropole (**5 500 €**) ;
- La formation des guides conférenciers (**500 €**) ;
- Les publications : « *les Rendez-vous* » (2 fois par/an) qui présentent le programme des visites et les affiches ainsi qu'un « *focus* » dans le cadre du centenaire de l'art déco (**10 700 €**) ;
- La communication autour des évènements régionaux et nationaux (*Printemps de l'art déco, Journées Européennes du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture,...*) (**6 000 €**) ;
- Au sein du CIAP de Rosières-en-Santerre, des actions de médiation et d'animation scolaires (**5 000 €**).

S'ajoutent diverses dépenses (fournitures, matériel, documentation) pour **3 700 €** ;

Pour financer ces dépenses d'un montant global de **37 400 €**, le PETR bénéficie de subventions de la DRAC (**8 220 €**), de crédits FEADER via LEADER (**13 291 €**). Le reste à charge s'élève à **15 889 €**.

En investissement, l'année 2026 sera marquée par l'étude liée au CIAP de Péronne (**15 000 €**) ainsi que l'écriture du parcours (**3 000 €**). Les recettes proviendront de la DRAC (**900 €**), du FEADER via le LEADER (**10 000 €**), du FCTVA (**2 050 €**).

CONCLUSION :

Au vu des besoins de crédits relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, des cotisations des EPCI proposées stables en 2026, cette première simulation qui permet d'ouvrir le débat, présente un déficit de **80 782 €**.

Pour mémoire, le résultat cumulé des 2 sections au Compte Administratif 2024 voté en juin 2025 est de **703 173 €**.

Par ailleurs, le Compte Administratif 2025 prévisionnel à date du 15 octobre laisse apparaître un résultat négatif proche de **210 000 €**, soit en cumulé +/- **500 000 €** fin 2025.

Ces précisions permettent d'indiquer :

-que les dépenses du PETR, notamment en fonctionnement, restent plus élevées que les recettes. Il conviendra donc de surveiller dans les années qui viennent le principal poste de dépense, à savoir le personnel.

-que des dépenses d'investissement sont d'ores et déjà imaginées à moyen terme : la révision du SCOT et les 2 antennes CIAP sur les EPCI de Haute-Somme et de l'Est de la Somme avec une participation forfaitaire de 50 000 € par entité dans un souci d'équité.

3/ BUDGET ANNEXE : APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS connaîtra une augmentation de son périmètre de communes instruites à la suite de l'adoption des PLUi, notamment de la Haute-Somme et de Terre de Picardie.

Les dépenses de fonctionnement sont représentées majoritairement par les salaires (**135 189 €**), correspondant à 3 agents (une embauche imaginée en cours d'année) au regard du nombre de nouveaux dossiers à instruire.

S'ajoutent à ces dépenses, les frais liés à la dématérialisation (maintenance, hébergement, redevance et mise à niveau du logiciel suite à l'arrivée de nouvelles communes) pour **27 820 €** ainsi que des dépenses liées au loyer, à l'administration ou au petit matériel (**13 941 €**), le montant total (amortissement inclus) s'établissant à **178 296 €**.

Ce montant est couvert par les recettes liées à l'instruction des documents d'urbanisme pour un montant identique, et en augmentation par rapport à l'an passé suite à l'arrivée de nouvelles communes.

Fin 2025, le fonds de réserve sera à +/- 7 000 €, et même si celui-ci diminue, il est proposé de ne pas augmenter la tarification. Néanmoins, une réflexion devra être engagée début 2026 quant à l'ajustement des tarifs relatifs à l'instruction de dossiers exceptionnels, lié notamment au développement économique, qui sont très chronophage.

La section d'investissement est en suréquilibre au vu des amortissements (**1 346 €**) alors qu'une dépense de **800 €** est prévue pour l'achat d'un poste informatique.

4/ BUDGET ANNEXE : PROMOTION DU TOURISME

Les actions programmées au titre de l’année 2026 consisteront en la montée en puissance des actions de l’Office de tourisme telle qu’imaginée dans le plan d’actions de la stratégie de développement touristique adoptée par les élus du PETR le 17 avril 2024.

1.1. Accueil et information touristiques

- **Gestion de l’information touristique** : enrichissement de la base de données, déploiement de l’espace pro « Hauts-de-France Tourisme » avec Tourinsoft auprès des prestataires touristiques (actions d’information et ateliers de formation), gestion des bornes tactiles (3 000 €)
- **Déploiement d’une lettre d’information grand public** en lien avec l’outil Tourinsoft,
- **Gestion de la documentation touristique** : participation aux bourses aux dépliants et organisation d’une campagne de diffusion de la documentation auprès des partenaires locaux,
- **Animation de la boutique** : acquisition de nouvelles références, partenariat avec les producteurs locaux, vitrines thématiques (5 000 €)
- Mise en œuvre des premières actions inscrites au **schéma d’accueil et de diffusion de l’information** de la Haute Somme (25 500 €) :
 - Aménagement des locaux au 1 rue Louis XI à Péronne : habillage de la façade extérieure, installation d’une enseigne, aménagement de l’espace accueil,
 - Conception et réalisation d’un stand office de tourisme pour la participation aux actions hors les murs
- **Accueil hors les murs** : participation aux événements de proximité (Printemps du Terroir à Péronne, La Médiévale de Ham, SARCOM et autres événements incontournables du territoire ou des territoires voisins).

Cout prévisionnel : 33 500 €

1.2. Promotion et communication

- **Site Internet** : actions ponctuelles de développement du site Internet, hébergement et maintenance de l’outil, réalisation d’une mission photos (12 000 €)
- **Réseaux sociaux** : déclinaison des lignes éditoriales définies pour Facebook et Instagram, animation de la page LinkedIn de l’office de tourisme
- **Salons et événements** : participation à un salon grand public (3 000 €)
- **Editions touristiques** : réimpression ponctuelle des éditions touristiques (carte touristique de la Haute Somme, dépliant « Inspirations »), conception de nouvelles éditions thématiques numériques (hébergements, restaurants, visites et activités, Via Francigena et accueil des pèlerins, document pratique sur la Véloroute 30) (11 300 €)

- **Partenariat avec Somme Tourisme** : accueil d'influenceurs (Nota Bene dans le cadre du 110^{ème} anniversaire de la Bataille de la Somme) (1 500 €) réalisation de campagnes d'acquisition d'audience sur Facebook (1 000 €)
- **Insertions publicitaires et publireportages dans la presse générale et spécialisée** : Courrier Picard (Sentiers en Fête / animation estivales) - Senior Mag - P'tit Futé Mag (4 500 €)

Coût prévisionnel : 33 300 €

1.3. Animation du réseau des acteurs du tourisme

- Organisation de la 3^{ème} **rencontre annuelle** des acteurs du tourisme en Haute Somme
- Mise en place d'**ateliers thématiques** pour les socio-professionnels
- Organisation de **visites de terrain** (eductours)
- Valorisation des socio-professionnels au travers de la réalisation de **portraits d'acteurs**
- Proposition d'une **lettre d'information** dédiée aux socioprofessionnels
- Animation des **outils de mise en réseau** (groupe, page pro sur le site Internet)
- **Accompagnement des porteurs de projet**, notamment dans le cadre de l'animation du contrat de destination touristique de la Haute Somme et en partenariat avec l'équipe d'animation du programme Leader.

Coût prévisionnel : 3 000 € TTC

1.4. Activité commerciale et actions marketing

- **Animation de l'activité commerciale** : conception et vente des offres de journées et de séjours pour les clientèles groupes, développement de nouveaux partenariats avec les prestataires touristiques, gestion des demandes de devis, réservations, suivi client et facturation (achat de prestations commerciales : 30 000 €)
- **Conception et mise en marché d'offres de séjours** à destination des cibles individuelles prioritaires pour le territoire, telles que définies dans la stratégie de développement touristique
- **Conception, réalisation et diffusion de nouvelles fiches thématiques** adaptées aux segments de clientèles groupes du territoire dans le cadre d'une opération de prospection (1 000 €)
- **Participation au réseau régional des marketeurs** : participation à l'alimentation de la nouvelle plateforme week-end Hauts-de-France (bonnes adresses du territoire), recherche de nouveaux hébergeurs, participation aux ateliers des marketeurs territoriaux

Coût prévisionnel : 31 000 €

(Le montant des recettes liées à la vente d'excursions et de séjours est estimé à 37 000 € pour l'année 2026).

1.5. Organisation d'animations

- Organisation de la 14^{ème} édition de Sentiers en Fête (2 500 €)
- Proposition d'un programme d'animations estivales, en complément de la programmation du Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre des « RDV de l'été en Haute Somme » (2 500 €)
- Définition d'un nouveau programme de visites dédié à la découverte des entreprises, notamment en lien avec la Semaine de l'Industrie (1 000 €)
- Participation à l'organisation de la soirée de lancement des Journées européennes du patrimoine (3 000 €)
- Participation au projet de 110^{ème} anniversaire de la Bataille de la Somme (1 000 €)

Coût prévisionnel : 10 000 € TTC

1.6. Stratégie et développement

- **Mise en tourisme du Canal Seine Nord Europe** : participation aux travaux du contrat territorial de développement Santerre Haute Somme, participation aux groupes de travail « écluses visitables » et « véloroute du CSNE », proposition d'un parcours de visite de chantier, information auprès des hébergeurs
- **Observatoire du tourisme** : participation au Comité de pilotage de l'observatoire du tourisme de la Somme animé par Somme Tourisme, saisie des données liées à l'indice de touristicité du territoire et indicateurs économiques (pilOT), acquisition de données issues des études d'Orange flux Vision tourisme (Orange - année 2 : 1 500 € TTC)
- **Déploiement d'une stratégie vélo** : favoriser le déploiement du label accueil vélo sur le territoire, participation au groupe de travail « réseau points nœuds de la Haute Somme », suivi des travaux de la V30 entre Offoy et Saint-Simon et réflexion, en lien avec la stratégie mobilité portée par le PETR, au développement d'une offre de services en faveur des touristes à vélo (5 000 €)
- **Développement de la filière randonnée pédestre** : communication et promotion des sentiers (supports print et numériques tels que Visorando et Cirkwi), mise en réseau des acteurs (EPCI, communes, Département de la Somme), accompagnement dans la création de nouvelles boucles, amélioration de l'accueil des pèlerins à l'office de tourisme
- **Collecte de la taxe de séjour** : animation de la plateforme de gestion de la taxe de séjour (frais d'exploitation : 2 736 € TTC), réunions d'information auprès des maires, ateliers auprès de hébergeurs.

Coût prévisionnel : 9 236 €

1.7. Dépenses de fonctionnement

- Le montant des dépenses à caractère général est estimé à **38 000 €** au titre de l'année 2026
- Les dépenses prévisionnelles de personnel pour 5 agents en équivalent temps plein, incluant les frais de missions, sont estimées à **254 650 €**
- Un budget de **2 500 €** est destiné à la réalisation du plan de formation 2026

Les dépenses de ce budget annexe s'équilibrent grâce à des subventions (FEADER via le programme LEADER **20 216 €**), à la taxe de séjour prévisionnelle (**75 000 €**), aux ventes boutiques et prestations (**41 000 €**) ainsi qu'à la participation du budget principal à hauteur de plus de **280 683 €**.

5/ BUDGET ANNEXE : PACTE TERRITORIAL

A la demande des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie qui ont porté conjointement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2020 – 2025, le PETR avec l'ANAH et ces 2 EPCI a travaillé à la mise en place du nouveau dispositif de l'Etat qu'est le Pacte Territorial, composé de 3 volets dont les enjeux sont :

- La mobilisation des ménages, des publics prioritaires, des professionnels ;
- Les missions d'information, de conseil et d'orientation auprès des ménages ;
- L'appui administratif et technique auprès des ménages : aide pour les devis, plan de financement, dossiers de subventions, DPE, suivi de chantier.

Afin de remplir les objectifs que les élus souhaitent ambitieux au regard des caractéristiques du bâti, des données sanitaires et sociales, des recommandations du SCOT, de l'arrivée du canal Seine Nord Europe, il a été décidé de mener les volets 1 et 2 - sorte de « guichet unique de l'habitat » - en régie et de faire appel à un prestataire (compétences très pointues) pour le volet 3.

Ainsi, lors du comité syndical du 25 juin 2025, différentes délibérations ont été prises afin de mettre en œuvre cette politique de rénovation de l'habitat :

- convention relative au Pacte territorial France Rénov' ;
- création d'un budget annexe Pacte territorial (dans un souci d'équité, l'Est de la Somme n'étant pas dans ce dispositif) ;
- création de 2 postes « conseiller habitat » pour répondre aux enjeux des volets 1 et 2.

Les objectifs du Pacte territorial, les publics accompagnés (très modestes, modestes, intermédiaires), les niveaux d'aides restent à définir lors d'une réunion qui aura lieu courant novembre entre l'ANAH et les 2 EPCI permettant d'arrêter le budget 2026 qui sera présenté le 10 décembre.

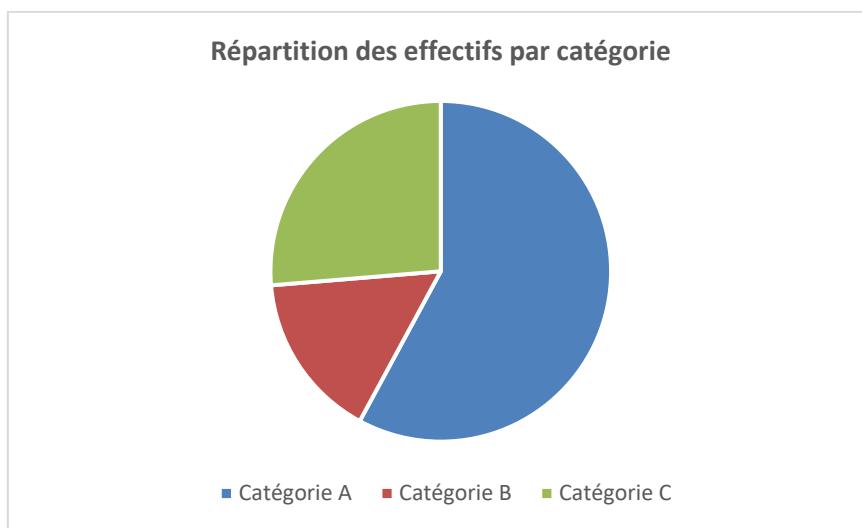
Pour mémoire, ce budget annexe n'a aucune incidence sur le budget principal puisque les dépenses (ingénierie volets 1 et 2 + prestataire volet 3) seront financées à l'euro par des subventions de l'ANAH et par les 2 Communautés de communes.

ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs fin 2025 : 19 agents (budget principal et budgets annexes)

REPARTITION PAR CATEGORIE



Catégorie A : 11

- 1 directeur ;
- 1 directrice du service tourisme ;
- 1 responsable du service ADS ;
- 8 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme, mobilité/santé, culture, patrimoine (2 agents),

Catégorie B : 3

- 1 chargée de mission communication à l'Office de tourisme,
- 1 chargée de mission commercialisation à l'Office de tourisme,
- 1 chargée d'accueil et des groupes à l'Office de tourisme,

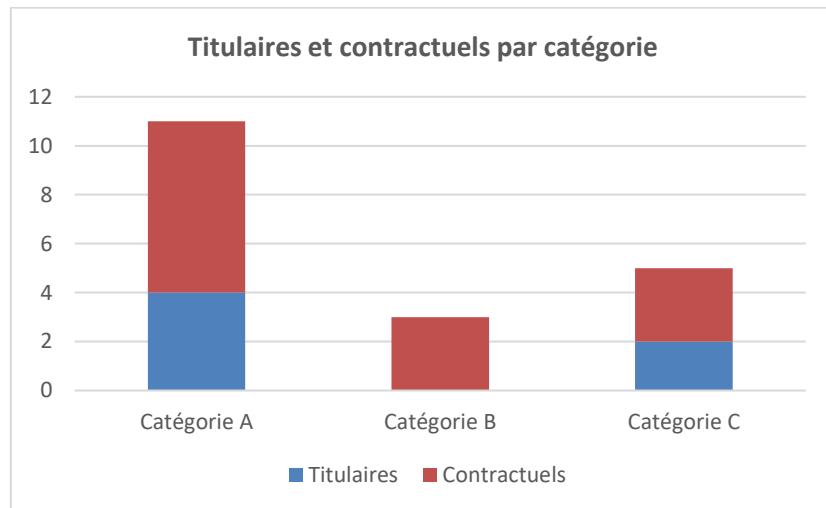
Catégorie C : 5

- 1 instructrice Application du Droit des Sols,
- 1 agent chargé de l'administration générale et de la gestion LEADER,
- 1 agent chargé des finances (0,5 ETP),
- 1 agent chargé des Ressources Humaines (0,5 ETP),
- 1 chargé d'accueil à l'Office de tourisme,

REPARTITION PAR STATUT

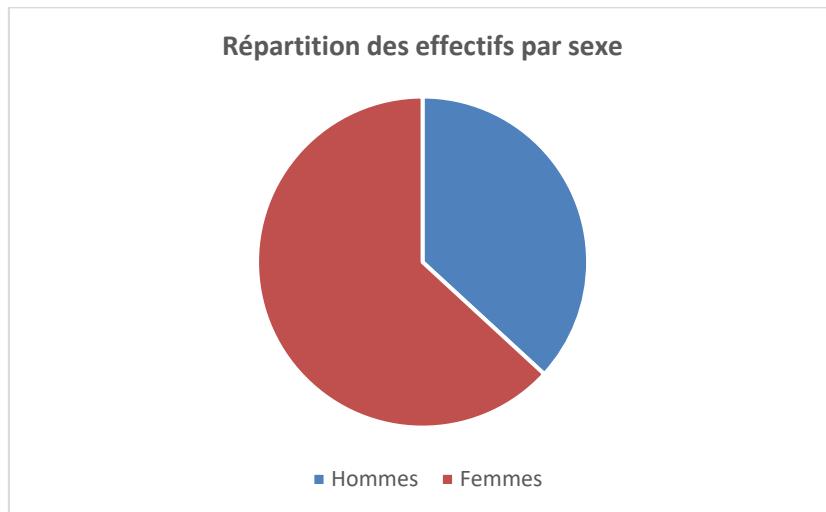
31 % des postes (6) sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 66 % en A, 0 % en B et 33 % en C. Par ailleurs :

- La catégorie A compte 36 % de titulaires (4 sur 11)
- La catégorie B compte 0 % de titulaires (0 sur 3)
- La catégorie C compte 40 % de titulaires (2 sur 5)

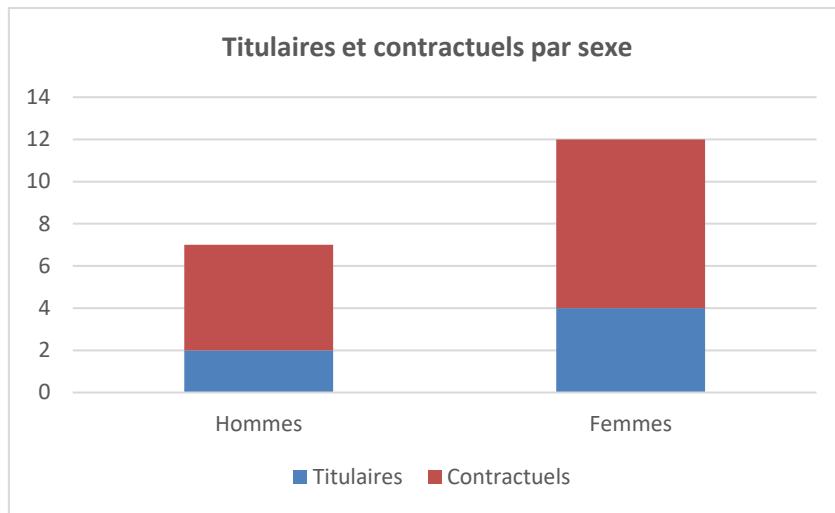


REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 63 % des effectifs (12 sur 19).



Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes à 71 % (5 sur 7) que chez les femmes à 66 % (8 sur 12).



La durée effective du travail

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. 16 agents sont à temps plein, 1 à 80%, 1 à 20h/semaine et 1 à 16h/semaine.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Fin 2028
DIRECTION	1	1	1	1
GESTION FIN et RH	0,5 + 0,5	0,5 + 0,5	0,5 + 0,5	0,5 + 0,5
ADMINISTRATIF	0,5	0,5	0,5	0,5
ECONOMIE (exo et endo)	2	2	2	2
CULTURE et PATRIMOINE	3	4	4	4
URBANISME et FRICHES	1	2	2	2
LEADER GAL	1,5	1,5	1,5	1,5
SANTE - MOBILITE	1	1	1	1
ADS (budget annexe)	2	3	3	3
Tourisme (budget annexe)	5	5	5	5
Pacte territ. (budget annexe)	0	2	2	2
 Total	 18	 23	 23	 23

Au 5 novembre 2025, des postes sont en recrutement pour remplacer les départs des chargées de mission « lecture publique » et « reconquête des friches ». Par ailleurs, un 3^{ième} poste « instructeur des documents d'urbanisme » ainsi que 2 postes « conseiller habitat » devraient être créés en 2026.